

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

N° CCAS_2024DL047

Date de convocation : 4 octobre 2024

Affichage du compte-rendu :

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : BUDGET SAAD DE CORBAS - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

L'an deux mille vingt quatre, le dix octobre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Gilles BARRET (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Nathalie RENE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courrier (n° liste 5773990115) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant des créances et malgré différents commandements, le recouvrement des produits dus au titre des frais de service d'aide et d'accompagnement à domicile et de portage de repas..

Les montants dus n'atteignaient pas le seuil de poursuite ou les corbasiens étaient décédés.

Les sommes inhérentes au titre des frais de service d'aide et d'accompagnement à domicile et de portage de repas, ne peuvent donc pas être recouvrées.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en non-valeur :
 - le titre de recette 1026/2021 pour un montant de 6,00 €.
 - le titre de recette 122/2022 pour un montant de 26,13 €.
 - le titre de recette 121/2022 pour un montant de 55,11 €.
 - le titre de recette 1142/2021 pour un montant de 75,60 €.
 - le titre de recette 21/2022 pour un montant de 91,23 €.
 - le titre de recette 842/2019 pour un montant de 185,60 €.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le



ID : 069-266910413-20241010-CCAS_2024DL047-DE

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,